

Département de la HAUTE-SAVOIE

THÔNES

Cœur des Vallées

Commune de THÔNES

ANNEXES SANITAIRES

VOLET : Eaux Pluviales

- Travaux et Recommandations -

Réglementation

Article L2224-10 du CGCT – Alinéa 4

Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent ou milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement."

Réseaux :

Réseau hydrographique

Fossé

Réseau EP (diamètre) – Cours d'eau basé

Travaux et Recommandations :

Travaux préconisés

Recommandations

Divers :

Secteur Potentiellement Urbanisable

Contour du PLU (Zones U et AU)

Zone Humide (inventaire départemental)

Certifié conforme par le Maire et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 15 Mars 2017 approuvant le PLU de la commune de Thônes.

Le Maire, Pierre BIBOLLET

Date : Mars 2017

Echelle : 1/8 000

Fichier : AS_EP_Trvx_Thones.dwg

Dessin : J. PESENTI

NICOT

INGÉNIEURS CONSEILS

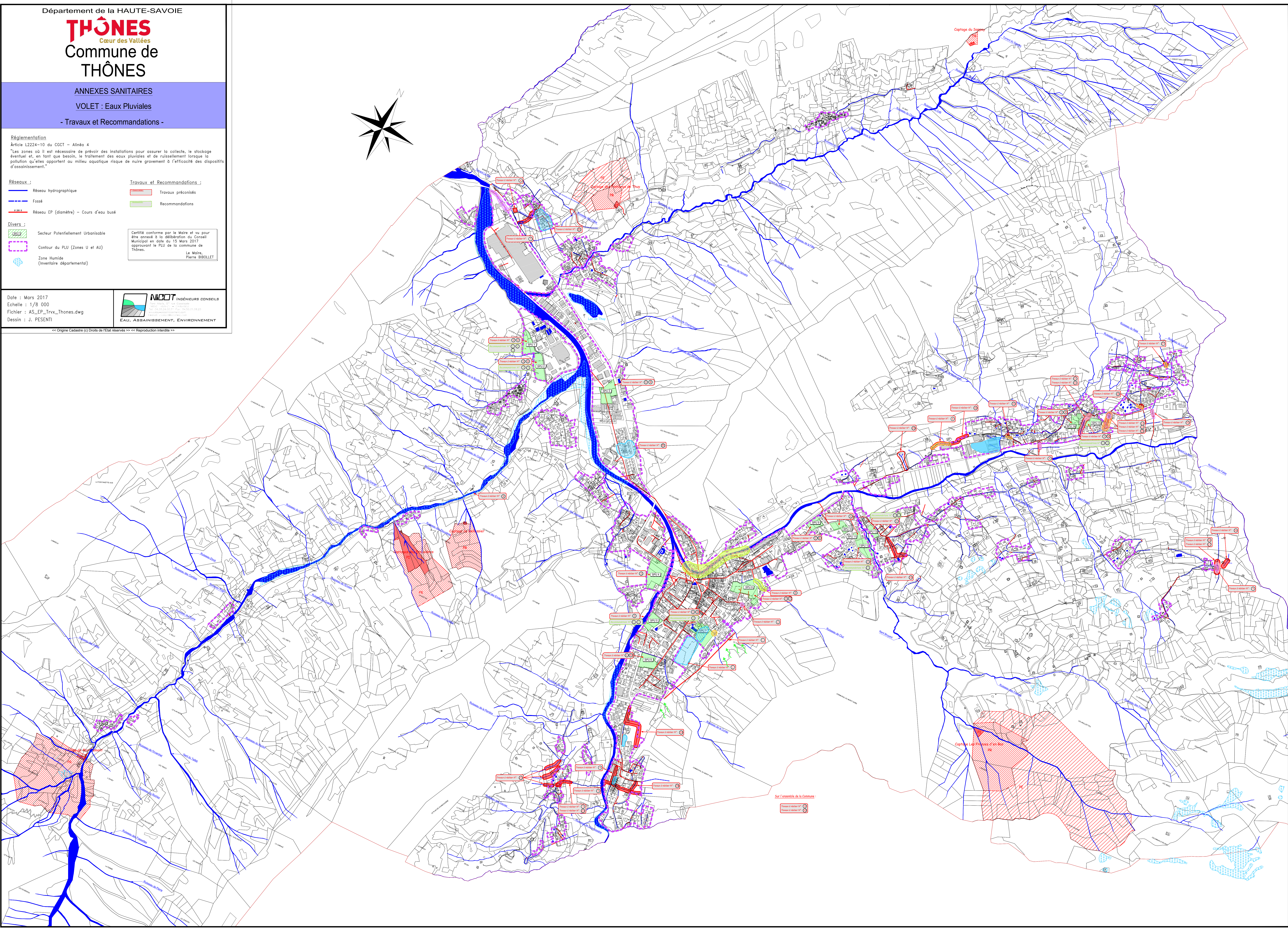
0033 (0)4 50 00 00 00

0033 (0)4 50 00 00 00

0033 (0)4 50 00 00 00

EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

<< Origine Cadastre (c) Droits de l'Etat réservés >> << Reproduction interdite >>



Récapitulatif des Travaux Préconisés :

- Pour les dysfonctionnements :**
- Travaux n°1 :** Mise en place d'un fossé de protection en amont du secteur touché par les ruissellements amont de façon à collecter et orienter les eaux de ruissellement vers un exutoire fiable.
- Travaux n°2 :** Pérenniser le ruisseau.
- Travaux n°3 :** La PPRN limite l'urbanisation sur les secteurs concernés par les risques de débordement liés aux crues torrentielles du Molnart. Il convient de réaliser un entretien et une surveillance régulière de ce torrent.
- Travaux n°4 :** Aménager un fossé en bordure de route et le long des secteurs concernés pour les protéger des inondations.
- Travaux n°5 :** Remplacer la conduite DN500 par une conduite DN600 de pente minimum 1,5% (10 ml de traversée de chaussée + 43 ml aval).
- Travaux n°6 :** Créer un bassin de rétention de 520 m3 (pour un débit de fuite de 550 l/s) à l'amont de la conduite DN600.
- Travaux n°7 :** Pérenniser le torrent existant.
- Travaux n°8 :** Entretien le lit et la végétation des berges.
- Travaux n°9 :** Remplacer la traversée de chaussée DN600 par une conduite DN600 de pente minimum 4% ou par une conduite DN1000 de pente minimum 1,5% (32 ml).
- Travaux n°10 :** Laisser la conduite en l'état ou la remplacer par un fossé (30 ml).
- Travaux n°11 :** Restaurer le ruisseau (33 ml).
- Travaux n°12 :** Remplacer la conduite DN400 par un écoulement à ciel ouvert ou par une conduite DN600 de pente minimum (114 ml).
- Travaux n°13 :** Pérenniser le ruisseau.
- Travaux n°14 :** Remplacer la conduite DN400 par une conduite DN600 de pente minimum 3% (7 ml).
- Travaux n°15 :** Diagnostic de la pollution et mise en conformité assainissement le cas échéant.
- Travaux n°16 :** Enlever les matériaux.
- Travaux n°17 :** Reconstruire l'ouvrage de tête aval.
- Travaux n°18 :** Améliorer le raccord entre l'écoulement amont et le fossé, en le végétalisant par exemple.
- Travaux n°19 :** Entretien régulièrement les avaloirs et fossés, inspecter après chaque orage.
- Travaux n°20 :** Gérer et entretenir les cours d'eau (lit, berges, ripisylves).
- Travaux n°21 :** Réaliser une étude de bassin versant de façon à vérifier la capacité des collecteurs existant et définir un exutoire viable.
- Pour les SPU :**
- Travaux n°1 :** Compenser l'imperméabilisation par des dispositifs de rétention/infiltration à l'échelle de la parcelle ou de la zone avant rejet des EP vers l'exutoire.
- Travaux n°2 :** Veiller à bien entretenir les différents ouvrages existants en aval de la zone et servant d'exutoire.
- Travaux n°3 :** Veiller à entretenir le cours d'eau existant à proximité directe de la zone et servant d'exutoire.
- Travaux n°4 :** Définir un exutoire viable pour la parcelle (potentiellement le réseau EP qui traverse la parcelle). S'assurer de la pérennité de l'exutoire et gérer les eaux de la voirie (RD 909) rejetées dans le fossé.
- Travaux n°5 :** Veiller à entretenir le canal existant à proximité directe de la zone pour limiter tout risque de débordements.
- Travaux n°6 :** Prolonger le réseau EP jusqu'à la limite de la zone afin qu'elle devienne raccordable. Prendre en compte le ruissellement amont ainsi que le risque d'inondation dans les futurs projets.
- Travaux n°7 :** Définir un exutoire viable pour la parcelle ou vérifier la possibilité d'évacuer la totalité des eaux pluviales par infiltration.
- Travaux n°8 :** S'assurer de la pérennité de l'exutoire et gérer les eaux de la voirie rejetées dans le fossé.
- Travaux n°9 :** Aménager un exutoire pour la zone ou vérifier la possibilité d'évacuer la totalité des eaux pluviales par infiltration. Résoudre les dysfonctionnements n°12 et 13.
- Travaux n°10 :** Résoudre les dysfonctionnements n°12 et 13.
- Recommandation n°1 :** Sensibiliser les propriétaires riverains à leurs droits et obligations concernant la proximité des cours.
- Recommandation n°2 :** Maintenir les espaces boisés existants en amont de la zone et prendre en compte les risques de ruissellements dans l'aménagement.
- Recommandation n°3 :** Respecter les dispositions de protection des cours d'eau définies dans le règlement du PLU. Veiller à l'entretien des cours d'eau conformément au règlement du PLU. Il convient de respecter un recul pour les constructions, remblais, etc... Conventuellement, un recul de 10m est préconisé. Il est recommandé de prévenir tout stockage ou dépôt dans le bande de recul de 10m (pile de bois, etc...)
- Recommandation n°4 :** Intégrer la contrainte liée aux ruissellements dans la définition des projets:
- inclure la surélévation des constructions, à la réalisation de vide sanitaire,
 - porter une attention particulière en cas de réalisation de sous-sol enterré, de porte sur les façades exposées...
- Pour améliorer les conditions d'écoulement :**
- Travaux n°22 :** Pérenniser les thalwegs existants (3 axes d'écoulement).
- Travaux n°23 :** Pérenniser le thalweg existant.
- Travaux n°24 :** Pérenniser le torrent existant.
- Travaux n°25 :** Pérenniser le thalweg et les résurgences existants.
- Travaux n°26 :** Pérenniser les deux thalwegs existants.
- Travaux n°27 :** Réaliser le franchissement du chemin avec une conduite DN300(10m).
- Travaux n°28 :** Reprofiler le fossé aval (62 ml) ; remplacer la conduite DN200 pvc par une conduite DN300 (20 ml).
- Travaux n°29 :** Remplacer la conduite DN200 pvc par une conduite DN300 (115 ml) créer un fossé pour collecter les eaux de ruissellement amont.
- Travaux n°30 :** Créer un fossé de protection pour intercepter les ruissellements amont.